

CHAMPIONNATS NATIONAUX INDOOR 2022 REGLEMENT

Dimanche, le 19 février 2023 - COQUE Luxembourg

CRITERES D'ELIGIBILITE

Les Championnats Nationaux Indoor sont ouverts à :

- Tous les athlètes affiliés à la F.L.A.
- Tous les athlètes de nationalité luxembourgeoise affiliés à une fédération étrangère membre de World Athletics,

Seuls les athlètes en possession d'une licence-compétition valable sont admis à participer. Ils doivent porter la tenue officielle de leur club homologuée par la F.L.A., ainsi que le dossard leur attribué par la F.L.A.

Sur demande préalable auprès de la FLA, des athlètes étrangers non affiliés à la FLA pourront être autorisés à participer aux Championnats Nationaux, si le « Target Number » de l'épreuve en question n'a pas été atteint. Toutefois ils ne seront pas admis aux finales (sauf en cas de places disponibles).

QUALIFICATION

Norme A : Norme de qualification automatique, performances à réaliser en indoor entre le 01/11/2021 et le 05/02/2023

Norme B : Norme de qualification automatique, performances à réaliser en indoor entre le 01/11/2022 et le 05/02/2023 inclus.

Norme C : Norme de qualification à réaliser en indoor entre le 01/11/2022 et le 05/02/2023. Les athlètes qui effectuent cette norme seront repêchés par ordre de performance jusqu'à atteindre le « target number » fixé pour chaque épreuve (voir tableau)

Normes d'accès aux championnats nationaux indoor 2023							
Hommes			Epreuves	Femmes			Target indoor
Norme A	Norme B	Norme C		Norme A	Norme B	Norme C	
7,26	7,46	8,1	60m	8,21	8,32	9,66	24
23,22	23,85	26,38	200m	27,05	27,68	32,08	18
52,13	53,99	58,82	400m	60,9	64,93	76,53	18
8,8	9,1	10,22	60m Haies	10,45	10,7	11,63	24
01:58,6	02:03,7	02:15,2	800m	02:21,4	02:31,1	02:52,5	16
04:01,2	04:06,6	04:40,3	1500m	05:07,0	05:18,6	05:54,8	16
08:47,1	09:59,0	10:11,4	3000m	11:34,8	12:02,5	13:03,6	16
5,88	5,35	4,85	Longueur	4,72	4,53	3,59	12
11,96	11	10,35	Triple-Saut	9,23	8,8	7,5	12
1,75	1,6	1,48	Hauteur	1,46	1,44	1,22	12
4	3,6	3,06	Perche	2,8	2,6	2,3	12
11	10,2	8,77	Poids	9,38	8	7,27	12

NB : L'accès au podium sera réservé aux seuls athlètes qui réaliseront la norme C le jour de la compétition.

DÉROULÉ DE LA PROCÉDURE DE QUALIFICATION

- Date limite de réalisation des performances qualifiantes le 05/02/2023 (inclus)

NB : les performances réalisées à l'étranger qui n'auront pas été remontées avant le 05/02/2023 à minuit ne pourront pas être prise en compte pour la qualification au championnat national

- Mise à jour des listes des qualifiables le lundi 06/02/2023 dans la journée.

- Les athlètes ayant réalisé une norme sur une ou plusieurs épreuve(s) ont jusqu'au lundi 13/02/2023 minuit pour se confirmer ou non sur chacune des épreuves, via leur club. Tout athlète n'ayant pas été confirmé par son club dans les délais ne sera pas qualifié aux championnats nationaux.

- Le mercredi 16/02/2023 les listes des qualifiés sont publiées.

PROGRAMME

Dames : 60 m, 200 m, 400 m, 800 m, 1500m, 3000 m, 60 m H, Longueur, Triple, Hauteur, Poids 4kg, Perche.

Hommes : 60 m, 200 m, 400 m, 800 m, 1500m, 3000 m, 60 m H, Longueur, Triple, Hauteur, Poids 7,26 kg, Perche.

PROGRESSION

Hauteur et perche Dames : Hauteur initiale fixée sur place en accord avec les athlètes.

Progression hauteur : < 1,55 m = 5 cm – ensuite 3 cm.

La différence entre la hauteur choisie par la concurrente la plus faible et la hauteur de référence de 1,55 m doit être de 5 cm ou un multiple de 5 cm.

Progression perche : < 2,85 m = 20 cm – ensuite 10 cm

La différence entre la hauteur choisie par la concurrente la plus faible et la hauteur de référence de 2,85 m doit être de 20 cm ou un multiple de 20 cm.

Hauteur et perche hommes : Hauteur initiale fixée sur place en accord avec les athlètes.

Progression hauteur : < 1,85 m = 5 cm - ensuite 3 cm.

La différence entre la hauteur choisie par le concurrent le plus faible et la hauteur de référence de 1,85 m doit être de 5 cm ou un multiple de 5 cm.

Progression perche : < 3,80 m = 20 cm - ensuite 10 cm.

La différence entre la hauteur choisie par le concurrent le plus faible et la hauteur de référence de 3,80 m doit être de 20 cm ou un multiple de 20 cm.

CONTROLE DES ENGIN

Les athlètes peuvent utiliser leur propre équipement de lancement (poids en acier) si au préalable celui-ci a été contrôlé et marqué. Toute performance réalisée avec un engin non-contrôlé ne sera pas homologuée. Les engins sont contrôlés avant le début de l'épreuve.

SÉRIES QUALIFICATIVES ET FINALES

La procédure de qualification pour les finales sera déterminée suivant les inscriptions et affichée à la chambre d'appel. Les couloirs pour les finales sont distribués suivant le nombre des inscrits.

La détermination des couloirs sera effectuée selon le règlement de World Athletics. Sur 200m et 400m, le classement sera effectué selon le temps réalisé. Sur 800m et 1500m, seuls les athlètes de la finale A pourront prétendre au titre national.

En cas de désistement d'un athlète dûment qualifié, le tableau de la finale sera complété par le « next best performer » des séries.

CHAMBRE D'APPEL

Chaque athlète doit confirmer sa participation **pour les séries et finales** à la Chambre d'appel au plus tard 60 minutes avant le début de l'épreuve en question.

Les athlètes renonçant à une participation à une finale pour laquelle ils se sont dûment qualifiés, doivent communiquer leur désistement à la chambre d'appel dans les meilleurs délais après la publication officielle des noms des athlètes qualifiés pour la finale en question.

OCCUPATION DES AIRES DE COMPETITION

L'accès au terrain et à la piste est interdit aux entraîneurs ainsi qu'aux délégués et aux athlètes **non** participants. Les juges peuvent rester à l'intérieur tant que leur concours/course est en cours.

RÉCLAMATION

Toute réclamation est à adresser **sur place et par écrit** au juge-arbitre de la F.L.A..

Tous les cas non prévus par le présent règlement sont tranchés par le juge-arbitre de la F.L.A.

RESPONSABILITÉ

La F.L.A. décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol pouvant survenir avant, pendant ou après la réunion en question.